

Adhérer au contrat rivière coule de source

Le contrat rivière de la Dendre rappelle les actions qu'elle mène pour une meilleure qualité de l'eau

Inutile, le contrat rivière Dendre, comme le suggérait le bourgmestre de Leuze-en-Hainaut Lucien Rawart (MR) ? L'ASBL à laquelle ont adhéré douze autres communes de Wallonie picarde a fait le point pour nous sur les actions qu'elle mène pour une meilleure qualité de l'eau mais aussi pour lutter contre les inondations, sensibiliser le public à la problématique liée aux déchets et favoriser le tourisme le long des cours d'eau.

La question avait été posée par le conseiller Samuel Batteux (Ecolo) lors du dernier conseil communal. Pourquoi Leuze-en-Hainaut n'adhère-t-elle plus au contrat rivière de la Dendre alors que la partie occidentale du cours d'eau y prend sa source ? « Cela permettrait de faire un état des lieux du réseau hydrographique », avait argumenté l'élu écologiste qui insistait aussi sur le faible coût de l'adhésion, à savoir 30 cents par an et par habitant (5 300 euros au total). Le bourgmestre Lucien Rawart avait écarté l'idée : « Cette institution n'établit que des constats, mais n'a pas de moyens d'actions. Il n'y a pas d'utilité à y adhérer ».

Les responsables du contrat rivière de la Dendre ne veulent pas polémiquer, mais ils tiennent à faire une piqûre de rappel de leurs activités à destination des Leuzois mais aussi de tous les habitants de Wallonie picarde qui vivent dans le bassin hydrographique de la Dendre. « Je ne veux pas faire de bataille par presse interposée », insiste Julie Goffette, biologiste de formation et employée de l'ASBL. Elle en convient : Le contrat rivière fait « des constats », mais s'empresse-t-elle de préciser, « des constats nécessaires pour agir ensuite. Et c'est ce que nous faisons ».

UN PARTENARIAT
Julie Goffette fournit un exemple : « On travaille en partenariat avec les intercommunales Ipalle et Idea. Quand elles font des travaux, nous leur fournissons notre inventaire des points noirs. Il y a des endroits où elles ne vont jamais mettre de collec-

teurs ou de stations d'épuration. Nous aidons alors la commune à sensibiliser les riverains pour qu'ils installent, par exemple, une station d'épuration communale ». Le partenariat est un mot-clé du contrat rivière. Les communes, la Province, la Région, les naturalistes, etc collaborent avec l'ASBL avec un programme d'actions élaboré tous les trois ans. La biologiste parle de gestion « intégrée » : « on prend en compte l'aspect hydromorphologique du cours d'eau; a-t-il un aspect naturel ? Peut-il circuler librement ? Y a-t-il des végétations sur les berges ? Les poissons circulent-ils librement ? Y a-t-il des plantes invasives ? ».

Les trois employés de l'ASBL n'hésitent pas à chausser leurs bottes pour arracher eux-mêmes les plantes invasives comme la berce du Caucase ou la balsamine de l'Himalaya. Leur démarche relève également du socio-économique et du socio-culturel. Ils recommandent par exemple les cours d'eau avec l'installation de panneaux d'affichage. « C'est une façon de dire aux citoyens que ce n'est pas un fossé dégueulasse qui passe près de chez eux mais bien un cours d'eau, avec un nom, rattaché à un sous-bassin », fait remarquer Julie. Le contrat rivière participe encore activement à l'élaboration d'une balade cycliste le long de la vallée de la Marcq qui met en avant toutes les zones Natura 2000.

APPELS À PROJETS

Le statut du contrat rivière, reconnu et valorisé par l'Europe, lui permet de participer à différents appels à projets. L'ASBL aide ainsi les agriculteurs à monter des dossiers pour obtenir des fonds européens pour créer des mares, des zones humides où peuvent vivre des espèces en voie de disparition comme le triton crêté. Elle a organisé un colloque sur « le zéro phyto » avec la mise en place d'une formation à destination des communes. « On ne fait pas la même chose dans les douze communes qui ont des besoins différents », précise Julie Goffette. Avec l'espoir, un jour, de discuter des besoins de Leuze-en-Hainaut. **DANIEL FOUCART**



Le contrat rivière appose des panneaux au-dessus des cours d'eau du bassin (1), fait de la sensibilisation auprès des enfants (2), arrache les plantes invasives (3), sensibilise les riverains aux déchets dans les rieux (4) et encore crée des mares agricoles (5). © Photos D.R.

État des lieux

« Pas mal de rejets des eaux usées » le long de la Dendre

Et la Dendre se porte comment ? Lors du conseil communal de Leuze, Samuel Batteux (Ecolo) s'était inquiété des dernières analyses des eaux : lingettes, plaquettes de médicament retrouvées, etc. « Il y a pas mal de rejets d'eaux usées, mais cela s'améliore car on collabore avec les intercommunales Ipalle et Idea (Mons-Borinage) auxquelles nous fournissons l'inventaire des points noirs. La Wallonie est en retard sur la pose des collecteurs par rapport à d'autres pays européens. Cela avance mais lentement », explique Julie Goffette, du contrat rivière. L'ASBL sensibilise les citoyens aux déchets dans les fossés, sans doute un des fleaux les plus visibles de la pollution de l'eau. Elle participe à l'installation de barrages OFNI, c'est-à-dire d'Objets Flottants Non Identifiés dans le cadre de printemps sans déchets. Le fait que Leuze, où la Dendre occidentale prend sa source, ne



Le contrat rivière cible ses actions selon les communes. © D.R.

fait pas partie du contrat rivière est-il ennuyeux pour l'ASBL ? « À partir du moment où quelqu'un n'est pas dans le jeu, cela a un impact direct sur le reste du bassin. On ne peut pas non plus proposer nos actions à la commune qui n'est pas adhérente ». Cela a aussi un impact financier :

si Leuze participait, cela augmenterait la part de subventions du Service Public de Wallonie (SPW) qui finance les contrats rivières à hauteur de 70% contre 30% pour les communes quand une commune met 1 euro, le SPW (en met 2,33 euros). **D.FGT**

Chiffres

12

communes

12 communes adhèrent actuellement au contrat de rivière de la Dendre qui a repris ses activités en 2010. Ellezelles est la dernière entité inscrite (janvier 2018). Tournai est concernée par un petit bout, mais elle n'en fait pas partie car elle adhère au contrat rivière de l'Escaut-Iys avec qui collabore celui de la Dendre. **•**

1,6

équivalent temps plein

Le contrat rivière de la Dendre emploie 1,6 équivalent temps plein. Trois personnes y travaillent actuellement : Julie Goffette, biologiste et animatrice, Marie Amorison, bachelière en agronomie et Arnaud Jacobs, ingénieur agronome qui travaille sur un projet avec les agriculteurs. **•**

14

contrats rivières en Wallonie

La Wallonie a 14 contrats de rivière, ce qui représente 11.000 km de cours d'eau inventoriés tous les trois ans. 29.600 dégradations de cours d'eau ont été relevées. 215 communes et 5 provinces sont impliquées. **•**

Statut

Dans une perspective européenne

Les contrats de rivière répondent à la direction-cadre européenne sur l'eau. Il s'agit d'améliorer la qualité des eaux mais aussi de prévenir les risques comme les inondations. Le contrat rivière de la Dendre a été créé en 1992, mais il a cessé

ses activités en 2003 avant de les reprendre, sous forme d'ASBL, en 2010. Il dépend de la Région wallonne puisque la gestion de l'eau est régionalisée. La Wallonie picarde compte aussi le contrat de rivière du bassin Escaut-Iys. **•**